

Poste sédentaire pour raison de maladie

Les cas sociaux traités au niveau des commissions consultatives de mutation ne prennent pas en charge les cas de maladie. Ces cas sont spécialement traités par le Bureau des Affaires Sociales de la DRH.

L'intéressé transmet une demande par la voie hiérarchique avec les certificats médicaux motivant sa requête.

- 1 Il est convoqué au BAS et subit un entretien.
- 2 Il est traduit au Conseil de Santé : Centre Médico-social des Fonctionnaires sur convocation.
- 3 Après expertise, la réunion du Conseil donne les conclusions qui peuvent être :
 - a. mise en poste sédentaire
 - b. mise en congé de longue durée
 - c. rapprochement vers un centre hospitalier
 - e. déclaré apte à enseigner

Dans tous ces types de cas, un acte constatant la décision est pris et notification lui sera faite.

Evacuation sanitaire

Le Ministère de l'Education ne procède plus à des types d'évacuation sanitaire. Toutefois, dans des cas d'espèce, il saisit le Ministère de la Santé et/ou celui de la Solidarité Nationale pour appuyer la requête de l'agent.

Décès

En cas de décès, les parents du défunt devront :

- 1 Dans un délai court, saisir l'IDEN ou l'IA par une lettre d'annonce à laquelle seront joints le certificat de décès et le certificat de genre de mort.
- 2 Rassembler les pièces énumérées ci-dessous pour constituer les dossiers du capital décès (pour les héritiers) et de la pension (pour les veuves).

Deux cas se présentent :

- Cas d'un fonctionnaire décédé en activité
- Cas d'un fonctionnaire admis à la retraite et décédé

La nomenclature des pièces à fournir dans les deux cas est ainsi indiquée :

**Nomenclature des pièces à fournir pour un fonctionnaire décédé en activité
et pour le capital de décès**

1. demande de liquidation (modèle joint)*
2. demande manuscrite (pour la capital décès)
3. extrait de naissance de la veuve ou photocopie légalisée de la carte d'identité
4. bulletin de décès du défunt
5. acte de non divorce, non remariage et non séparation de corps
6. jugement d'hérédité
7. bulletin de naissance des enfants mineurs
8. certificat de vie collectif des enfants
9. procès verbal du conseil de famille et acte de tutelle pour les enfants mineurs sous tutelle
10. acte de radiation
11. certificat de cessation de paiement
12. relevé général des services
13. photocopie légalisée pour la carte d'identité du tuteur
14. certificat de mariage

NB* : le modèle de la demande est à retirer au Ministère des Finances

<<photocopier toutes les pièces (sauf le relevé général des services) pour le capital décès >>

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES FINANCES
DIRECTION DES PENSIONS ET DES RENTES VIAGERES

Nomenclature des pièces à fournir pour un dossier de pension de reversion pour un retraité

1. demande de liquidation (modèle joint)*
2. extrait de naissance de la veuve, ou photocopie de la carte d'identité légalisée
3. acte de non divorce, non remariage
4. bulletin de décès en 2 exemplaires
5. jugement d'hérédité
6. bulletin de naissance des enfants (mineurs et majeurs)
7. certificat de vie collectif des enfants
8. procès verbal du conseil de famille et acte de tutelle pour les enfants sous tutelle
9. carte ou bulletin de pension du défunt
10. photocopie légalisée de la carte d'identité du tuteur
11. certificat de mariage

NB* : le modèle de la demande est à retirer au Ministère des Finances